

DÉPARTEMENT  
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
D'ÉPERNAY

VILLE DE SÉZANNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 mars 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mars à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 9 mars 2023.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, Mme DE SOUSA, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés : M. GERLOT, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. QUINCHE et Mme PICOT. M. GERLOT, Mme DA SILVA et Mme LEMAIRE ayant respectivement donné pouvoir à Mme GUERITTE, Mme CHARPENTIER et M. LOUIS

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2023

SV/N° 2023 - 03 - 04

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2312-1 et D 2312-3,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2023 présenté par le Maire,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de débattre sur les orientations budgétaires dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après examen en séance privée des commissions,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique - prend acte du débat d'orientation budgétaire 2023 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :  
Le Maire,  
Sacha HEWAK

En exercice : 27  
Présents : 21  
Pouvoirs : 3  
Pour : 24  
Contre :  
Abstentions :